



Renseignements :

EDA GUYANE
crfpaguyane@gmail.com
Tel : 06 94 437 436

Date

22/10/2026
Aucune diffusion en différé n'est prévue.

Horaires

De 9h00 à 12h00 (heure de GUYANE)
De 14h00 à 17h00 (heure de Paris)

Lieu de la formation - CLASSE VIRTUELLE

En distanciel via Zoom
Le lien de connexion sera envoyé aux participants, par l'EDA GUYANE, la veille de la formation. Vérifiez votre boîte de spams si vous ne l'avez pas reçu

Intervenant(s) :

Monsieur Jérôme LASSERRE-CAPDEVILLE, Professeur des Universités, Université de Strasbourg

Durée :
3 heures

Spécialisation(s) :
Droit du crédit et de la consommation

Niveau(x) :
2 - intermédiaire
(approfondissement des connaissances et pratiques)

Conditions générales
Règlement intérieur
et inscription :
<https://www.eda-guyane.fr>

Prérequis : Expertise dans la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants.

Personnes en situation de handicap : Merci de nous contacter

Formation limitée à : 300 personnes

Evaluations :

1. Durant la formation, évaluation des acquis :
☐ Quiz - QCM - test / ☐ Tours de table ou entretiens/ ☐ Étude de cas - simulation - mise en situation
2. Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation

Objectifs de la formation :

- Être à jour de la prochaine réforme du droit du crédit à la consommation
- Savoir où sont les principaux risques pour le banquier prêteur
- Anticiper les difficultés auxquelles sera confrontés le demandeur de crédit

Programme de la CLASSE VIRTUELLE :

§1. Les évolutions concernant le champ d'application

- A. Les opérations incluses dans le droit du crédit à la consommation
- B. Les opérations exclues du droit du crédit à la consommation

§2. Les évolutions concernant le prêt personnel

- A. La phase précontractuelle
- B. La conclusion du contrat
- C. L'exécution du contrat

§3. Les évolutions concernant les crédits à la consommation spéciaux

- A. Le crédit affecté
- B. Le découvert autorisé
- C. La LOA
- D. Autres

Tarif avocat et autre public	100 €
Tarif jeune Barreau (moins de 2 ans au jour de l'inscription)	80 €

*Cette formation est susceptible d'être intégralement prise en charge par le FIF PL en individuel, pour les avocats libéraux de plus d'une année d'exercice. Faites votre demande auprès de l'organisme.

Classe virtuelle :

- Contact : Cléo SEMONIN – crfpaguyane@gmail.com
- Le lien de connexion sera envoyé aux participants la veille de la formation. Vérifiez votre boîte de spams si vous ne l'avez pas reçu.
- **Avertissements** : Avant toute connexion : merci de vérifier que vous êtes bien identifié avec vos Prénom et NOM, à défaut : nous ne pourrons pas éditer votre attestation de présence.
- Les connexions à partir de l'étranger ne sont pas autorisées.
- **FAQ formation sur ZOOM** : <https://www.erage.eu/wp-content/uploads/2022/06/FAQ-ZOOM.pdf>
- Aucune diffusion en différé n'est prévue.

Contact en cas de problèmes techniques :

Cléo SEMONIN – crfpaguyane@gmail.com – 06 94 437 436